

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/10/2025 - 19269 - 1992 B 00945 - 389 085 713 - SOCIETE JPH

Bilan

DEPOT DU

22 OCT. 2025

19269.

Capital souscrit non appelé

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

1 288

1 288

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations (mise en équivalence)

Autres participations

998

998

998

Créances rattachées aux participations

Autres titres immobilisés

5 888 926

5 888 926

5 861 006

Prêts

Autres immobilisations financières

99

99

99

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

5 891 311

1 288

5 890 023

5 862 103

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes**Créances (3)**

Clients et comptes rattachés

Autres créances

1 717 466

1 717 466

1 440

378 582

Capital souscrit et appelé, non versé

Divers

Valeurs mobilières de placement

3 162 242

3 162 242

7 207 367

Disponibilités

1 576 388

1 576 388

731 103

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

6 456 095

6 456 095

8 318 492

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Ecart de conversion actif

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan

Capital	102 206	108 137
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	12 072 813	13 719 922
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	112 238	83 242
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 299 257	13 923 301
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		997
Emprunts et dettes financières diverses (3)	37 552	67 997
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 310	8 300
Dettes fiscales et sociales		180 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	46 862	257 294
Ecart de conversion passif		

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

46 862

257 294

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

997

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Dont à l'exportation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits		57	-57	-100,00
Total produits d'exploitation		57	-57	-100,00
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	65 423	62 000	3 423	5,52
Impôts, taxes et vers. assim.	2 087	975	1 112	114,05
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				
Autres charges	1 554	3	1 551	NS
Total charges d'exploitation	69 064	62 977	6 087	9,66
Opérations en commun				
Produits financiers	269 968	234 534	35 434	15,11
Charges financières	7 987	284	7 703	NS
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	74 611		74 611	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	6 067	88 088	-82 021	-93,11

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOCIETE JPH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 12 346 119 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 112 238 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice, la société SOCIETE JPH a versé à la société ESKA ONE la somme de 1 356 900 euros dans le cadre de l'application de la garantie d'actif et de passif avec qui elle était encore liée. La société SOCIETE JPH a engagé une action contentieuse à l'encontre de la société ESKA ONE car elle estime être dans son bon droit et qu'elle n'est pas redevable des sommes qui lui ont été réclamées. Aussi, cette somme a été inscrite dans un compte de tiers à l'actif du bilan de la société SOCIETE JPH en attendant l'issue de cette démarche contentieuse.

Au titre de cette même garantie, la société SOCIETE JPH a aussi versé une autre somme de 74 611 euros pour un passif d'une autre nature qu'elle n'a pas contesté et qui a été comptablement comptabilisé en charge exceptionnelle.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 288		1 288
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 288		1 288
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		998		998
- Autres titres immobilisés	5 861 006	27 920		5 888 926
- Prêts et autres immobilisations financières	99			99
Immobilisations financières	5 862 103	27 920		5 890 023

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			27 920	27 920
Apports				
Créations				
Réévaluations				

--	--	--	--	--

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

--	--	--	--	--

Amortissements des immobilisations

--	--	--	--	--

- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			1 288	1 288
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles			1 288	1 288

--	--	--	--	--

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 717 565 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

99

99

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

Autres

1 717 466

1 717 466

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

--	--	--	--

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

--	--	--	--

INTÉRÊTS COURUS S/DAT

2 500

--	--	--	--

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 102 205 € décomposé en 6 548 titres d'une valeur nominale de 16 €.

ACTIONS	6 928	380	6 548	

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 46 862 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 310	9 310		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 552	37 552		
Produits constatés d'avance				

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 10 153

Notes sur le bilan**Charges à payer**

FNP FOURNISSEURS

9 310

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 390 €

Honoraire des autres services : 0 €

Résultat financier

Produits financiers de participation

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

182 539

161 089

Reprises sur provisions et transferts de charge

Différences positives de change

Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement

87 429

73 445

Dotations financières aux amortissements et provisions

Intérêts et charges assimilées

54

284

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

7 933

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

--	--

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Garantie d'actif et de passif suivant protocole de cession de titres	3 000 000
Autres engagements donnés	3 000 000

--	--

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles

Le 20/12/2022, la société JPH a cédé à la société ESKA'ONE tous les titres qu'elle détenait dans les sociétés SOCIETE RIAUX, MAUGES ESCALIERS et CONCEPT ET POSE

Dans le cadre du contrat de cession de ces titres, la société SAS SOCIETE JPH a pris des engagements de garantie d'actif et de passif dans la limite d'un montant de 3 000 000 euros, avec une franchise de déclenchement à 100 000 euros. A ce titre, elle a déjà versé la somme de 74 611 euros, somme qui a été comptabilisée en charge exceptionnelle dans cet exercice.

SOCIETE JPH

Société par actions simplifiée
au capital de 102.205,56 euros
Siège social : Pré de la Rivière
35560 BAZOUGES-LA-PEROUSE

389 085 713 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2025 *Extrait du texte des résolutions*

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale propose d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2025, s'élevant à 112.238,38 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 112.238,38 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 112.238,38 euros

TOTAL : 112.238,38 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Décision hors agoa 10/01/2025	Décision hors agoa 20/11/2024	2023/2024	Décision hors agoa 02/04/2024	Décision hors agoa 21/11/2023	Décision hors agoa 30/10/2023	2022/2023	2021/2022
Dividende brut total	360.000 €	120.000 €	/	120.000 €	150.000 €	600.000 €	/	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/	/	/	/	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	360.000 €	120.000 €	/	120.000 €	150.000 €	600.000 €	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	360.000 €	120.000 €	/	120.000 €	150.000 €	600.000 €	/	/

SOCIETE JPH

Société par actions simplifiée
au capital de 102.205,56 euros
Siège social : Pré de la Rivière
35560 BAZOUGES-LA-PEROUSE

389 085 713 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Extrait du procès-verbal

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2025, s'élevant à 112.238,38 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 112.238,38 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 112.238,38 euros

TOTAL : 112.238,38 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Décision hors agoa 10/01/2025	Décision hors agoa 20/11/2024	2023/2024	Décision hors agoa 02/04/2024	Décision hors agoa 21/11/2023	Décision hors agoa 30/10/2023	2022/2023	2021/2022
Dividende brut total	360.000 €	120.000 €	/	120.000 €	150.000 €	600.000 €	/	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/	/	/	/	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	360.000 €	120.000 €	/	120.000 €	150.000 €	600.000 €	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	360.000 €	120.000 €	/	120.000 €	150.000 €	600.000 €	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits
certifiés conformes
Le Président





COMPTAGESMA AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

14 Avenue de la République - 35000 Saint-Malo - France - Téléphone : 02 99 40 96 52 - Fax : 02 99 40 96 53

SAS SOCIETE JPH

Société par actions simplifiée au capital de 108 137,36 euros

Siège social : Pré de la Rivière

35560 BAZOUGUES-LA PEROUSE

389 085 713 RCS RENNES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

📍 Saint-Malo

13 rue du Clos Matignon

35400 Saint-Malo

02 99 40 96 52

📍 Rennes

Rue de la Terre Victoria, Bâtiment A

35760 Saint-Grégoire

02 99 87 54 54

📍 Dinan

6 rue de la Tramontane

22100 Lado

02 96 85 27 85



www.comptagesma.com

contact@comptagesma.fr

Membre 

CNCC

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société SAS SOCIETE JPH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE JPH relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Autres éléments significatifs en page 10 de l'annexe des comptes annuels concernant le contentieux avec la société ESKA ONE.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

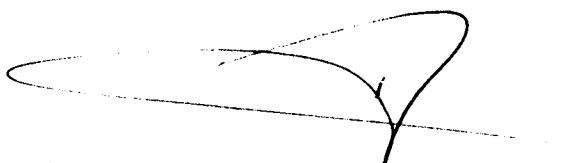
d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Grégoire, le 29 septembre 2025

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT



Thomas LE PORS

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2025	Net 31/03/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 288	1 288		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	998		998	998
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	5 888 926		5 888 926	5 861 006
Prêts				
Autres immobilisations financières	99		99	99
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 891 311	1 288	5 890 023	5 862 103
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				1 440
Autres créances	1 717 466		1 717 466	378 582
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 162 242		3 162 242	7 207 367
Disponibilités	1 576 388		1 576 388	731 103
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 456 095		6 456 095	8 318 492
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	12 347 407	1 288	12 346 118	14 180 595
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

E. COMPTES ANNUELS
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan

	31/03/2025	31/03/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	102 206	108 137
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	12 072 813	13 719 922
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	112 238	83 242
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 299 257	13 923 301
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		997
Emprunts et dettes financières diverses (3)	37 552	67 997
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 310	8 300
Dettes fiscales et sociales		180 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	46 862	257 294
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 346 119	14 180 595

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

46 862

257 294

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

997

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	du 01/04/23 au 31/03/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Variation relative (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Dont à l'exportation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits		57	-57	-100,00
Total produits d'exploitation		57	-57	-100,00
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p. & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	65 423	62 000	3 423	5,52
Impôts, taxes et vers. assim.	2 087	975	1 112	114,05
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				
Autres charges	1 554	3	1 551	NS
Total charges d'exploitation	69 064	62 977	6 087	9,66
RESULTAT D'EXPLOITATION	69 064	62 920	6 144	9,76
Opérations en commun				
Produits financiers	269 968	234 534	35 434	15,11
Charges financières	7 987	284	7 703	NS
RESULTAT FINANCIER	261 981	234 250	27 730	11,84
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	192 917	171 330	21 587	12,60
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	74 611		74 611	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	74 611		74 611	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	6 067	88 088	-82 021	-93,11
BENEFICE OU PERTE	112 238	83 242	28 996	34,73

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOCIETE JPH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 12 346 119 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 112 238 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice, la société SOCIETE JPH a versé à la société ESKA ONE la somme de 1 356 900 euros dans le cadre de l'application de la garantie d'actif et de passif avec qui elle était encore liée. La société SOCIETE JPH a engagé une action contentieuse à l'encontre de la société ESKA ONE car elle estime être dans son bon droit et qu'elle n'est pas redevable des sommes qui lui ont été réclamées. Aussi, cette somme a été inscrite dans un compte de tiers à l'actif du bilan de la société SOCIETE JPH en attendant l'issue de cette démarche contentieuse.

Au titre de cette même garantie, la société SOCIETE JPH a aussi versé une autre somme de 74 611 euros pour un passif d'une autre nature qu'elle n'a pas contesté et qui a été comptablement comptabilisé en charge exceptionnelle.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 288			1 288
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 288			1 288
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	998			998
- Autres titres immobilisés	5 861 006	27 920		5 888 926
- Prêts et autres immobilisations financières	99			99
Immobilisations financières	5 862 103	27 920		5 890 023
ACTIF IMMOBILISE	5 863 391	27 920		5 891 311

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			27 920	27 920
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			27 920	27 920

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Amortissements des immobilisations

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 288		1 288
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		1 288		1 288
Actif Immobilisé		1 288		1 288

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 717 565 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	99		99
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 717 466	1 717 466	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 717 565	1 717 466	99

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
INTÉRÊTS COURUS S/DAT	2 500
Total	2 500

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 102 205 € décomposé en 6 548 titres d'une valeur nominale de 16 €.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
ACTIONS	6 928		380	6 548
TOTAL	6 928		380	6 548

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 46 862 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 310	9 310		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 552	37 552		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	46 862	46 862		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 10 153

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP FOURNISSEURS	9 310
Total	9 310

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 390 €

Honoraire des autres services : 0 €

Résultat financier

	31/03/2024	31/03/2023
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	182 539	161 089
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	87 429	73 445
Total des produits financiers	270 968	234 534
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	54	284
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 933	
Total des charges financières	7 879	284
Résultat financier	263 089	234 250

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Garantie d'actif et de passif suivant protocole de cession de titres	3 000 000
Autres engagements donnés	3 000 000
Total	3 000 000

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Le 20/12/2022, la société JPH a cédé à la société ESKA'ONE tous les titres qu'elle détenait dans les sociétés SOCIETE RIAUX, MAUGES ESCALIERS et CONCEPT ET POSE

Dans le cadre du contrat de cession de ces titres, la société SAS SOCIETE JPH a pris des engagements de garantie d'actif et de passif dans la limite d'un montant de 3 000 000 euros, avec une franchise de déclenchement à 100 000 euros. A ce titre, elle a déjà versé la somme de 74 611 euros, somme qui a été comptabilisée en charge exceptionnelle dans cet exercice.